

# COMMUNE DE SEMERIES

## PROCES VERBAL SEANCE du Conseil Municipal du mardi 10 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois le dix janvier, à 18 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune de Sémeries, convoqué le 3 janvier 2023 à la mairie de Sémeries

Président : Monsieur Hervé LASPALAS, Maire

**Etaients Présents :** LASPALAS Hervé, FALEMPIN Philippe, DEQUESNE Philippe, VANDERSTEENE Sébastien, BETRY Marie-Annick, MINET Charlotte, BEAUSSART CAFFIAU Catherine, DESCAMPS Daniel, Thibaut GOULART, PISTERS Isabelle, QUILICO Antoine

**Procuration :** Monsieur PERALES AQUINO Ernesto a donné procuration à Madame MINET Charlotte et Madame FOSTIER Séverine a donnée procuration à Monsieur DESCAMPS Daniel.

**Absents :** Néant.

**Ordre du jour :**

-Délibération demande de subvention DETR/DSIL/FNADT pour la rénovation de l'éclairage public  
- questions diverses

En vertu de l'article L 2121-17 du C.G.C.T. la majorité des membres en exercice est présente, soit 7 ;

En exercice : 13	Présents : 11	quorum : 7
------------------	---------------	------------

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Monsieur DESQUENES Philippe est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 20 Décembre 2022 ayant été lu, est approuvé à l'unanimité et signé par le président et le secrétaire.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R /DSIL/FNADT- Programme 2023 N° 2023-1001 - 01**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le programme de travaux 2023 concerne les travaux de rénovation de l'éclairage public

Accompagné par le Parc Naturel Régional de l'Avesnois et son conseiller en énergie partagé, monsieur le Maire précise que le projet de rénovation de l'éclairage public est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat programmation 2023.

Ayant pris connaissance du projet proposé par la société SAVELEC qui s'élève à **70662,28 € H.T** soit la somme de **84794,74 TTC**.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le projet

SOLLICITE une subvention au titre de la subvention Etat (DSIL/DETR/ FNADT 2023), auprès des services de l'Etat, au taux de 40 % .

Soit une subvention de : **28264,91€**

Le complément de financement sera assuré comme suit :

Autre subvention département 40 %	28264.91 €
• Fonds propres de la commune	28264,92 €

QUESTIONS DIVERSES

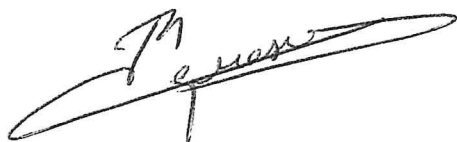
-Monsieur le maire remercie les membres du conseil municipal pour la participation et la préparation des vœux.

-Pour le dossier de demande de subvention pour l'éclairage public, plusieurs devis sont demandés, et seront étudiés lorsqu'un accord sera donné pour une subvention.

-Monsieur le maire convoque une commission pour le fleurissement de la commune.

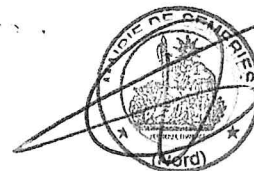
-la séance est levée à 19 h.

Le secrétaire de séance



Le Président,

**Le Maire,  
Hervé LASPALAS**



**COMMUNE DE SEMERIES**  
**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**SEANCE du Conseil Municipal**  
**du mardi 10 JANVIER 2023**

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R /DSIL/FNADT- Programme 2023 N° 2023-1001 - 01**

Délibération approuvée le 10 Janvier 2023.

Le secrétaire de séance



Le Président,

**Le Maire,**  
**Hervé LASPALAS**

